

Parloir et condanation de mon ami

Par nanou, le 02/03/2009 à 01:16

voila mon ami qui est en mandat de depo depui 2 semaine repasera le 1er avril j'aimerai lui rendre visite [fluo]mais ns ne somme pa declare ensemble et nous n'avons pas d'enfant[/fluo] . Comment dois-je faire pour y aller au plus vite ? J'ai egalement une autre question il passe pour plusieur affaires notament pour vol av violence(2 fois) pour degradation de biens publiques (voiture de police et il a abimée la pelouse d'un monument au mort en voiture) et pour finir tentative de vol de sac a main , combien de temps d'incarceration risk t'il . Merci a ts

Par Tisuisse, le 02/03/2009 à 13:10

Bonjour,

Un bonjour en arrivant fait toujours plaisir.

Vous devez faire une demande de parloir au juge qui instruit l'affaire. C'est lui qui décidera s'il peut, ou non, vous accorder cette autorisation.

Pour le restant, consultez l'avocat de votre ami. Cet avocat connait le juge, le procureur, connait les us et coutumes des décisions dans ce domaine.